

FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL & FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL

VOLET 1

FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL

Conditions :

- Effectif 0 à 10 (y compris auto-entrepreneur)
 - CA HT < 1 M€ et bénéfice < 60 K€
- Interdiction administrative d'accueil du public OU perte de + 50 % de CA

Instruction et paiement
Etat (DGFIP) : 1500 €

VOLET 2

FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL

complémentaire sauvegarde

Etat : 75 % - Région : 25%

Conditions :

- Avoir bénéficié du volet 1
 - **Effectif 1 à 10**
- Impasse de trésorerie ET refus de prêt de la banque

Instruction
Région BFC

+

Paiement Etat (DGFIP) :
2000 € à 5000 €

VOLET 3

FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL

complémentaire sauvegarde

Région : 75% - EPCI : 25%

Conditions :

- Avoir bénéficié du volet 1
 - **Pas de salarié**
- Impasse de trésorerie ET refus de prêt de la banque

Instruction
Région BFC

+

Paiement **Région** :
1500 €